



Communiqué de presse

L'exploitation viticole « Château La Castille » placée en redressement judiciaire

Par jugement du 29 février 2024, le Tribunal de commerce de Toulon a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice du « Château la Castille », société qui exploite les vignes du domaine détenu par la Fondation de la Castille à Solliès-Ville.

Cette décision, demandée par l'actuel gérant de la société après plusieurs mois de conciliation, devrait permettre de suspendre le paiement des dettes en cours, le temps d'adapter le fonctionnement de la structure au contexte de marché en tension.

En effet, après plusieurs années d'un engouement fort pour les vins rosés de Provence qui a conduit à une augmentation de la production, l'année 2020 et la période du Covid ont marqué un tournant avec, depuis, une baisse de la consommation, une surproduction pour le Château et des charges très élevées.

A l'inverse, de nouvelles opportunités, tels que le partenariat dernièrement signé avec la coopérative de La Londe des Maures et la perspective prochaine d'un passage en AOP de 50 ha de vignes, sont tant d'éléments qui concourent à la pérennité de cette exploitation viticole.

« Nous sommes confiants quant à l'avenir du « Château La Castille » car nous travaillons à y dessiner de nouvelles perspectives. Et pour nous y aider, nous encourageons les amoureux de nos vins centenaires à venir directement nous rendre visite à la cave du château pour y déguster nos nouveaux millésimes et découvrir l'histoire du Domaine de la Castille et de la Famille Aubert qui l'a légué à l'Eglise du Var en 1922. », encourage Emmanuel Jeanteur, secrétaire général et gérant de l'EURL « Château La Castille ».

Contact presse

Emmanuel Jeanteur

e.jeanteur@domaine-castille.fr

06.40.07.73.94